

Bruxelles, le 29/07/2019

A l'attention des Lieux de
Rencontre Enfants et Parents

Direction Recherches et Développement

Directrice : Geneviève Bazier

Gestionnaires : Antoine Borighem - Marine Noel

antoine.borighem@one.be - marine.noel@one.be

02/54 21 438 - 02/54 21 526

Concerne : Appel à projets auprès des Lieux de Rencontre Enfants et Parents

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre de l'avenant du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018, le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et l'ONE ont souhaité continuer à accompagner et soutenir les lieux de rencontre enfants et parents. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

En 2019, 53 lieux de rencontre bénéficient d'un subventionnement de l'ONE. L'avenant du contrat de gestion permet d'étendre l'octroi de subventions à 6 lieux supplémentaires en 2020. Cette subvention a pu être anticipée et pourra être octroyée en 2019.

Nous vous invitons, dès lors, si vous le souhaitez, à répondre à l'appel à projets en complétant le dossier ci-joint. Ce dernier devra nous parvenir par **courrier recommandé pour le 9 septembre 2019** au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

Pour être pris en considération les dossiers introduits devront répondre aux critères de recevabilité suivants :

- Le dossier doit être introduit au plus tard le **9 septembre 2019** ;
- Le lieu de rencontre doit être en fonctionnement et exercer ses activités depuis **juin 2018** ;
- Le porteur du projet doit être établi et exercer ses activités sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Le porteur de projet ne peut pas être une organisation commerciale ;
- Le projet ne peut être porté que par un seul gestionnaire, clairement identifié ;
- Être constitué sous la forme d'une personne morale de droit privé ou public sans but lucratif ;
- Disposer d'un local dédié à l'activité garantissant la sécurité des parents et des enfants ;
- **Le document cadre du LREP doit être joint au dossier.**

Les projets seront sélectionnés sur base des critères suivants :

- Initiatives concrètes, réalistes et locales dont l'objectif est l'accueil conjoint d'enfants de moins de 6 ans et leurs parents (ou d'un adulte familial de l'enfant) ;
- La présence d'une description du dispositif (développé en fonction des constats et observations réalisés) ayant mené à la création du lieu (origine et sens de la création, caractéristiques de l'environnement) ;
- La participation des familles est basée sur le volontariat, le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité ;
- La gratuité ou la faible participation demandée aux parents ;
- Le projet devra rencontrer au moins un des huit objectifs spécifiques des LREP ;
- Un local convivial et spécifique dédié à l'activité, qui permette l'accueil d'au moins 5 enfants accompagnés de leurs parents ;
- La présence au minimum d'un accueillant s'inscrivant dans une démarche réflexive par rapport à sa pratique à chaque séance d'ouverture,
- Une ouverture régulière hebdomadaire (horaires) ;
- Le taux de fréquentation actuel (nombre d'enfants et de parents en moyenne par séance) ;
- La programmation régulière de réunions d'équipe, de supervisions ou d'intervisions ;
- Projets menés avec des partenaires locaux (et composition des partenaires constitutifs du projet) ;
- La composition de l'équipe ;
- Les moyens matériels et humains nécessaires ;
- Les modalités de la réflexivité, y compris la formation continue et la supervision ;
- Le projet de budget, comprenant toutes les sources de financement ;
- Les modalités d'évaluation de leurs missions ;
- Tout autre élément apportant des informations complémentaires à la bonne compréhension du dispositif mis en place.

Éléments à mentionner/annexer à la demande de subvention :

- Budget pour l'année 2019 (montant liquidés et budget prévisionnel de septembre à décembre) ;
- La dénomination du pouvoir organisateur, son statut juridique attesté par une copie de ses statuts ou une copie des délibérations des organes compétents, l'adresse du siège, la commission paritaire ou l'organe de concertation sectoriel dont il relève, son numéro de compte ;
- Les coordonnées du gestionnaire administratif ;
- La qualification et le temps de travail de chaque membre du service ;
- Pour chaque membre du service, une copie des contrats de travail éventuels, des diplômes, des formations suivies, d'un extrait de casier judiciaire délivré conformément à l'article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, exempt de condamnation ou de mesure d'internement pour fait de mœurs ou de violence à l'égard de mineurs et datant de moins de six mois ;
- Une copie des contrats d'assurance obligatoires.
- Le document cadre.

Ce document cadre correspond à la nouvelle version du « projet d'accueil » et permet de mobiliser et organiser les ressources existantes en vue d'un projet cohérent, adapté aux besoins du public-cible et développé en partenariat avec d'autres acteurs locaux dont l'intervention contribue à la réalisation des missions des services LREP.

Il comporte les caractéristiques de l'environnement, l'origine et le sens du service, les outils utilisés, la déontologie, l'éthique et la réflexivité.

Le document cadre doit contenir les éléments suivants :

- L'identification de la forme juridique à savoir être constitué sous la forme d'une personne morale de droit privé ou public ;
- L'identification du gestionnaire administratif ;
- La composition des partenariats constitutifs du service permettant son organisation ;
- La composition de l'équipe : statut, diplôme, formation, expérience et temps de prestations de chaque membre du service ;
- Le dispositif développé en fonction des constats réalisés et des observations faites ayant mené à la création du service (origine et sens de la création, caractéristiques de l'environnement) ;
- Les plages horaires d'accessibilité ou d'intervention du service ;
- Les modalités de coordination de l'équipe ;
- Les partenariats et/ou projets mis ou à mettre en œuvre ;
- Les moyens matériels et humains nécessaires ;
- Les modalités de la réflexivité, y compris la formation continue et la supervision;
- Les modalités d'évaluation ;
- Tout autre élément apportant des informations complémentaires à la bonne compréhension du dispositif mis en place.

Le dossier de candidature est joint en annexe.

L'appel à projets est également disponible sur www.one.be.

En vous assurant de notre parfaite collaboration, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît Parmentier
Administrateur général